

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

CERTIFICAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-2, D741-9 à D741-11;
Vu les délibérations du conseil d'administration du 26 avril 2008 et du 2 avril 2016 relatives au Certificat de formation à l'expertise judiciaire ;
Vu les titres initiaux et pièces justificatives produits par l'intéressé(e) en vue de son inscription au certificat de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu les procès-verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves sanctionnant les enseignements conduisant au certificat.

Le certificat

Formation à l'expertise judiciaire

(60 heures d'enseignement)

est délivré à **Madame Pascale CLERGUE**, né(e) le 29 septembre 1965, à PAU (64)

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Signature du titulaire

Fait à Aix-en-Provence, le **9 juillet 2024**

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques

R. MEHDI